

**Mairie Saint Etienne de Montluc**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**DU 11 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le onze février, le Conseil municipal de Saint Etienne de Montluc s'est réuni à la salle des Loisirs, rue Aristide Briand, sous la présidence de Rémy NICOLEAU, Maire, suite convocation transmise le 5 février 2021.

Etaient présents : M. Rémy NICOLEAU, *Maire*,

Assisté de : Mme Claudine SACHOT, M. Hervé BONNET, M. Yves TAILLANDIER, Mme Evelyne LE QUENVEN, M. Alain FARCY, *Adjoint*,

M. François ROULEAU, M. Bruno SEMELIN, Mme Anne-Françoise LOIRAT, M. Ahmed GHODBANE, Mme Sylvie GREBAUT, Mme Michèle VANDEN BRUGGE, Mme Céline DURMUS, Mme Hélène MICHAUD, Mme Karen CHIRON, M. Erwan FAISNEL, Mme Céline LACOSTE, M. Benoît MABIT, M. Kevin HERPSON, Mme Judith LERAY, Mme Régine CASSIN, M. Olivier GEFFRAY, M. Olivier LABARRE, Mme Céline PETETIN, *Conseillers municipaux*,

M. Franck RICHARD, *Directeur général des services*.

Etaient excusés : Mme Alizée GUILLARD (pouvoir à Mme LE QUENVEN), M. Arnaud GIRARD (pouvoir à M. BONNET), Mme Isabelle PERDRIEU (pouvoir à Mme SACHOT), Mme Edith Le GOUAIS (pouvoir à M. NICOLEAU)

Etaient absents : M. Vincent TRÉHU

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 29, Mme Céline LACOSTE a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

DEL 21/2/11

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE ECOCOMBUST : AVIS DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Madame Evelyne LE QUENVEN, Adjointe à l'environnement et aux mobilités

Exposé :

Une enquête publique a été ouverte du 4 janvier au 4 février 2021 suite à la demande de la société EDF de réaliser une usine de fabrication de pellets "Écocombust" sur la commune de Cordemais et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement : 80 % pellets et 20 % charbon.

Le projet Écocombust d'EDF consiste ainsi à fabriquer localement un nouveau combustible à partir de biomasse végétale, issue notamment du territoire, afin de remplacer progressivement le charbon.

L'article 6 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête public prévoit que le conseil municipal de St Etienne de Montluc, notamment, donne son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Décision :

Après avis de la commission "Economie et finances" du 1<sup>er</sup> février 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ Par 23 votes "pour" et 5 votes "contre",

- ↳ **EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société EDF en vue de réaliser une usine de fabrication de pellets "ECOCOMBUST" et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement : 80 % pellets et 20 % charbon fera l'objet d'une enquête publique sur la commune de Cordemais ;**
- ↳ **AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

FAIT ET DELIBERE A SAINT ETIENNE DE MONTLUC,  
EN L'HOTEL DE VILLE, LE 11 FEVRIER 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
**Rémy NICOLEAU**

